

| EXPLOITANT | SITE | SUJET | ENGAGEMENT EXPLOITANT | S1 2025 | S2 2025 | S1 2026 | S2 2026 | Commentaires | Sanctions |
|------------------------|--|------------------------------------|---|--------------------------|---------|---------|--------------------------|---|---|
| SYNTHRON + PROTELOR | Auzouer-en-Touraine (37) + Saint-Avold (57) | Gestion des sites | S'assurer que les sites disposent des moyens humains et financiers adaptés à leurs enjeux (mise en conformité, exploitation, et le cas échéant, cessation partielle d'activité) | | X | | X | <p>Les deux sites disposent de représentants HSE qui bénéficient de soutien de bureaux spécialisés au cas par cas suivant les domaines d'expertise : pour Synthron un ingénieur HSE et une animatrice HSE, pour Protelol le poste de technicien HSE a été conservé malgré l'arrêt de l'activité des chélatants et la réduction de l'effectif du site qui en découle.</p> <p>Pour renforcer le service HSE sur Synthron, il est également fait appel à des alternants de niveau ingénieur. De plus un certain nombre de sujets avec en particulier le traitement des COV sont gérés principalement par le Bureau d'Etude du site avec le support d'engineering extérieur pour avancer sur ces sujets; le Bureau d'Etude a arrêté de travailler sur les projets de développement pour le site et se focalise principalement sur ces mises en conformités avec le traitement des COV en accord avec l'acceptation du budget de mise en conformité du site de septembre 2024 de 3 millions d'euros (études et mise en conformité environnementale avec traitement des COV).</p> <p>Etat d'avancement fin 2025 : L'exploitant encore reste trop tributaire de prestataires extérieurs pour la remise des différentes études exigées.</p> | |
| SYNTHRON | Auzouer-en-Touraine (37) | Emissions industrielles | Compléter le réexamen IED avec le rapport de base | | X | | | Etude commandée à SOCOTEC de la rédaction du rapport de base | AP de mise en demeure du 19/08/2024 |
| SYNTHRON | Auzouer-en-Touraine (37) | Etude de dangers | Remettre la notice de réexamen de l'étude de dangers | | X | | | En attente des éléments de SOCOTEC | |
| SYNTHRON | Auzouer-en-Touraine (37) | Etudes environnementales | Réalisation d'une étude en vue d'établir un dossier de restriction d'usage afin de tracer la pollution maintenue sur site | | X | | | Etude sous traitée à un bureau d'étude externe pour étendre le périmètre des restrictions d'usage plus largement à d'autres zones du site | AP de mise en demeure du 24/03/2025 (pour la pollution à l'arrière de la chaufferie) |
| SYNTHRON | Auzouer-en-Touraine (37) | Mesures de maîtrise des risques | Fournir les compléments demandés par la DREAL au porter à connaissance relatif à l' "arrêt du formol et de la chlorhydrine sulfurique" | | X | | | En attente des éléments de réponse de Bureau Veritas Etat d'avancement fin 2025 : Compléments demandés par la DREAL | AP de mise en demeure du 20/04/2023 liés à l'absence des MMR concernant le formol |
| SYNTHRON | Auzouer-en-Touraine (37) | Etudes environnementales | Réaliser l'étude "sécheresse" | X | | | | Etude confiée à SOCOTEC, finalisée et remise Etat d'avancement fin 2025 : Etude remise le 27/05/2025 | AP de mise en demeure du 19/08/2024 |
| SYNTHRON | Auzouer-en-Touraine (37) | Etudes environnementales | Mise à jour de l'étude de risque sanitaire (ERS) et de l'interprétation de l'état des milieux (IEM) | | | X | | En attente devis d'un bureau d'études spécialisé en forage | AP de mise en demeure du 23/02/2007 et du 23/07/2010 |
| SYNTHRON | Auzouer-en-Touraine (37) | Eaux souterraines, sol et sous sol | Transmettre les caractéristiques du réseau piézométrique | | | X | | En attente devis d'un bureau d'études spécialisé en forage | AP de mise en demeure du 24/03/2025 |
| SYNTHRON | Auzouer-en-Touraine (37) | Rejets atmosphériques | Limitation des rejets de vapeur d'acrylate du A avec l'installation d'un laveur de gaz Conformité des rejets de COV et de méthanol du A | X (hors COV et méthanol) | | | X (pour COV et méthanol) | Des études en conditions réelles d'exploitation pour confirmer l'efficacité du laveur de gaz sur les différentes productions en cours. Etude technico-économique sur différentes solutions de traitement en cours avec GINGER BURGEAP Etat d'avancement fin 2025 : Les mesures des rejets de vapeur d'acrylate étaient conformes au 1er semestre 2025. Les rejets conformes ont été confirmés par des mesures d'un organisme agréé en octobre 2025. | AP de mise en demeure du 09/06/2020 (pour acrylate) et du 20/10/2020 (pour COV et méthanol) AP d'astreinte du 12/05/2023 |
| SYNTHRON | Auzouer-en-Touraine (37) | Rejets atmosphériques | Conformité des rejets de COV du Z30 et du Y4 | | | | X | Sollicitation de la société INGENICA | AP de mise en demeure du 09/06/2020 (Y4) et du 20/03/2023 (Z30) AP d'astreinte du 12/05/2023 (Y4) et du 19/08/2024 (Z30) |

| | | | | | | | | | |
|----------|--------------------------|--|---|---|---|----------------|----------------|--|---|
| SYNTHRON | Auzouer-en-Touraine (37) | Rejets atmosphériques | Installation d'un laveur de gaz Ammoniaque GEA pour limiter les rejets d'ammoniaque du Y4 | X | | | | Laveur de gaz Ammoniaque GEA installé et en fonctionnement. Reste à faire valider les mesures par laboratoire externe Etat d'avancement fin 2025 : Le rapport de mesures d'avril 2025 a permis de lever les sanctions. | AP de mise en demeure du 03/12/2019 AP de liquidation d'astreinte du 10/11/2020 et du 14/01/2025 |
| SYNTHRON | Auzouer-en-Touraine (37) | Rejets aqueux | Planification pluriannuelle de l'entretien et de la réparation des réseaux de conduites enterrées | | X | | | Réseau Atelier A : remplacement partiel du réseau Etat d'avancement fin 2025 : Travaux commandés, mais restant à réaliser | AP de mise en demeure du 14 novembre 2023 |
| SYNTHRON | Auzouer-en-Touraine (37) | Eaux souterraines, sol et sous sol | Finaliser le plan de gestion des terres polluées de la zone nord (mise en oeuvre d'une tranchée drainante d'un puisard et d'un filtre à charbon) | | X | | | Travaux commandés. Maitrise d'Ouvrage déléguée à SOCOTEC. | AP de mise en demeure du 20/03/2023 AP de consignation du 24/05/2024 AP d'astreinte du 19/05/2025 |
| SYNTHRON | Auzouer-en-Touraine (37) | Eaux souterraines, sol et sous sol | Entretien des forages utilisés pour la ressource en eau du site suite au rapport quinquennal, avec la réfection des forages n°1 et 2 (travaux et étude phase II) | | | X (forage n°1) | X (forage n°2) | Phase I : tête de forage terminée. Travaux de tubage avec un coût important | AP de mise en demeure du 24/03/2025 |
| SYNTHRON | Auzouer-en-Touraine (37) | Eaux souterraines, sol et sous sol | Installation d'un piézomètre supplémentaire pour étudier la possibilité de réduire le périmètre d'interdiction de captage des eaux, et proposition de restriction d'usage | | | | X | Recherche de l'emplacement géographique du piézomètre | AP de mise en demeure du 24/03/2025 |
| SYNTHRON | Auzouer-en-Touraine (37) | Protection incendie | Contrôle des émulseurs et remplacement des pôches des unités de stockage et dosage d'émulseur (USD) et des émulseurs si non conforme | | | | X | Devis très long : problème d'obtention des pôches en France | AP de mise en demeure du 19 août 2024 |
| SYNTHRON | Auzouer-en-Touraine (37) | Gestion de l'historique du site | Vider, nettoyer et éliminer le contenu des cuves de formol C89 Et C90 | | | | X | Initiée en 2025 pour finaliser l'action en 2026. Demande investissement réalisée pour le matériel. Analyse des risques à finaliser pour transmission du protocole à la DREAL. | AP de mise en demeure 26/10/2018 AP d'astreinte 09/06/2020 |
| SYNTHRON | Auzouer-en-Touraine (37) | Gestion de l'historique du site | Fournir la liste des équipements non fonctionnels / non utilisés et proposer des échéances d'évacuation associés | | | | X | Certains équipements fonc déjà l'objet de démantèlement / évacuation. | AP de mise en demeure du 24/03/2025 |
| SYNTHRON | Auzouer-en-Touraine (37) | Plan de modernisation des installations industrielles (PM2I) | Mise à jour du PM2I et revue des installations pour s'assurer de l'exhaustivité des installations soumises | | X | | | En attente de la confirmation de levés des constats de la visite du 22/10/2024 Etat d'avancement fin 2025 : Contrôle par sondage du PM2I mis à jour lors de l'inspection du 4 décembre 2025, les actions coorrectives ont bien été mises en place au S1 2025. | AP de mise en demeure du 28/09/2021 |
| PROTELOR | Saint-Avoid (57) | Emissions industrielles | Remise du dossier de réexamen IED | | | | X | Le dossier de réexamen devra intégrer les évolutions d'exploitation du site liées à l'arrêt de production des agents chélatants par cyanation sur l'atelier A annoncé au Préfet en mai 2025. | AP de mise en demeure du 27/01/2025 |
| PROTELOR | Saint-Avoid (57) | Etude de dangers | Actualisation de l'étude de danger dans le cadre du porter-à-connaissance relatif à l'arrêt de production des agents chélatants par cyanation sur l'atelier A | | | | X(PC) | Une étude de dangers pour l'ancien périmètre (avec les agents chélatants qui présentaient tous les risques et rayons de danger pour le site) de Protelor a été remise fin 2024 à la DREAL. Du fait de l'arrêt des agents chélatants, Protelor estime que le site perd le statut de Seveso et qu'il n'est plus nécessaire de refaire une étude de danger pour les activités qui restent sur le site. Protelor prévoit de justifier ce point à travers le Porter à Connaissance (PAC) en cours de rédaction sur ce nouveau périmètre de Protelor sans les agents chélatants. Etat d'avancement fin 2025 : Le porter à connaissance n'a pas encore été transmis. | |
| PROTELOR | Saint-Avoid (57) | Rejets aqueux | Arrêt de prélèvement sur le forage PROTELOR pour respecter la VLE dépassée pour le manganèse | | | | X | Recherche d'une autre source d'approvisionnement en eau industrielle. Travaux en cours. Etat d'avancement fin 2025 : Des dépassements de la VLE du mangèse ont été constatés en septembre, novembre et décembre 2025 malgré le changement de source d'approvisionnement en eau du fait de l'absence de vidange de la fosse FB10. Le 17 décembre 2025, l'exploitant a indiqué que cette fosse était vidangée à 75%. | AP de mise en demeure du 14/03/2023 |

| | | | | | | | | |
|----------|------------------|---------------------------------|--|-------------------------------|----------------------------------|----------|---|---|
| PROTELOR | Saint-Avoid (57) | PFAS | Contrôles par un organisme extérieur accrédité avec réalisation de 3 campagnes consécutives représentatives de l'activité normale du site | | X | | Commande lancée avec la société d'analyse Ascent pour 3 analyses. Etat d'avancement fin 2025 : l'exploitant a transmis les résultats de la 3ème campagne d'analyse des substances PFAS dans les rejets aqueux des 20/21 octobre 2025 et les résultats du paramètre PFOSA sur les 3 campagnes d'analyse des PFAS dans les rejets aqueux des 27/28 août 2025, 24/25 septembre 2025 et 20/21 octobre 2025. Tous les résultats sont inférieurs aux limites de quantification. Une analyse en 2024 montre la non-présence de PFAS | AP de mise en demeure du 04/07/2024 |
| PROTELOR | Saint-Avoid (57) | Tours aéroréfrigérantes | Etablissement du plan de surveillance et de la stratégie de traitement, mise en place des rétentions, et mise à jour de l'analyse méthodique des risques (AMR) | X (sauf mise à jour de l'AMR) | X (pour la mise à jour de l'AMR) | | Attente retour prestataire concernant l'AMR Etat d'avancement fin 2025 : AMR transmise en juillet 2025 et AP de mise en demeure levé à la suite de la visite d'inspection du 27 novembre 2025. | AP de mise en demeure du 08/11/2024 |
| PROTELOR | Saint-Avoid (57) | Gestion de l'historique du site | Vidange de la cuve FA28 et évacuation des déchets issus de la vidange des cuves FA28 et FB15 | X (FB15) | | X (FA28) | FB15 a été vidé, démantelé et les déchets évacués dans des filières. FA28 contient des polymères émulsions pris en masse depuis des dizaines d'années très difficiles à extraire avec plusieurs tentatives d'entreprises spécialisées pour l'extraire Etat d'avancement fin 2025 : Démarrage des travaux pour la FA28 prévu pour janvier 2026 | AP de mise en demeure du 27/04/2022 Astreintes du 14/03/2023 (liquidation particelle du 24/10/2023) et du 04/08/2022 |
| PROTELOR | Saint-Avoid (57) | Equipements sous pression | -DC1 et DC7: plan de surveillance rédigé et modifié par Socotec ; - DC7 et DC3: registres complétés en interne par Protelor ; - Equipement SEBATOI G19 n'est plus en service ; - La mise hors service du DC17 réalisée en interne ; - Plan d'inspection DC1 et DC7 réalisés par Socotec ; - Evaluation des risques Sécurité des réacteurs DC1 et DC7 effectuée en interne | | X | | La mise en demeure du 19/09/2024 porte sur les points suivants : - corriger le régime de surveillance des cuves de réacteurs vitrifiés DC1 et DC7 ; - compléter les registres des équipements pour le réacteur DC7 et la cuve du réacteur DC3 ; - établir un registre pour l'équipement SERBATOI ; - matérialiser la mise en service du réacteur DC17 ; - rédiger les plans d'inspection des réacteurs DC1 et DC7 ; - procéder à l'évaluation de la sécurité d'exploitation des réacteurs DC1 et DC7. Etat d'avancement fin 2025 : AP de mise en demeure levé en août 2025 | AP de mise en demeure du 19/09/2024 |

réalisé
non réalisé dans le calendrier prévu